Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260605-20260605FIN08-DE

VILLE DE SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 05 juin 2026

***

Extrait de délibération

Le vendredi 05 juin 2026 à 20 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 29 mai 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 12 place Léon Cheminant, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de Saint Renan.

Étaient présents à l'appel nominal :
Gilles MOUNIER, Suzanne NOLL, Jean-Louis COLLOC, Fabienne DUSSORT, Denis BRIANT, Emmanuelle PETISCA, Albert LE CORRE, Dominique COLIN, Patrice HELARY, Caroline SOLLIEC, Freddy HALL, Marie-Christine LALOUER, Jean-Charles POINTCHEVAL, Valérie HERBERT, Arnaud GUÉNA, Geneviève DROGOU, Amaury BEYER, Gwenn MANACH, Jérémy SIMON, Pauline LAMOUR, Éric VOISIN, Stéphanie GUINAND, Pierrick LE BRIS, Armelle JAOUEN, Virginie LE RAY, Catherine JEZEQUEL, Xavier GULCZINSKI.

Étaient représentés :
Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales,
Sébastien LE JEAN a donné pouvoir à Armelle JAOUEN
Stéphanie VRAC absente en début de séance a donné pouvoir par courriel à Virginie LE RAY à 20h17.

A été désigné(e) secrétaire de séance :
Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, Denis BRIANT à l'unanimité du Conseil municipal : 23 voix pour des membres du groupe « Saint Renan Toujours », 1 voix pour de Catherine JEZEQUEL membre du groupe « Vivre Saint Renan » et 4 abstentions des membres du groupe « Vivre Saint Renan ».

De 21h16 à 21h25 : Valérie HERBERT, Jean-Louis COLLOC, Arnaud GUENA, Stéphanie GUINAND, Freddy HALL et Caroline SOLLIEC ont quitté la salle du Conseil municipal durant le débat et le vote.

***

DELIBERATION N°CM-20260605-FIN-08-ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A VOCATION SPECIFIQUE POUR 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 21
Absent(e)s représenté(e)s : 02
Absent(e)s non représenté(e)s : 00
Ne prenant pas part au vote : 06
Votants : 23

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260605-20260605FIN08-DE

Madame Suzanne NOLL, rapporteure, informe les membres du Conseil municipal :

Lors du vote du budget de la ville le 06 mars 2026, le Conseil municipal a décidé de poursuivre son important effort financier pour soutenir les nombreuses associations qui, par leurs activités riches et variées, participent au dynamisme et à l'attractivité de notre ville.

Les crédits nécessaires à l'attribution des subventions aux associations ont été inscrits au budget prévisionnel qui a été adopté par le Conseil municipal le 06 mars dernier.

Les subventions aux associations à vocation spécifique relèvent de la commission des Finances qui, réunie le 27 mai 2026, a émis des propositions de subventions.

Le Conseil municipal est invité à voter ces propositions décrites dans le tableau suivant :

SUBVENTIONS SPECIFIQUES 2026			
Nom de l'association	**Aide au fonctionnement**	**Aide à l'animation / Aide exceptionnelle**	**Total Général**
AGASM – section Minerve		100 €	**100 €**
Agriculteurs de Bretagne	830 €		**830 €**
Artisans du Pays d'Iroise		1 350 €	**1 350 €**
Aux Marins	100 €		**100 €**
Comité de jumelage La Roche sur Foron	1 500 €		**1 500 €**
Comité de jumelage Watchet	1 500 €		**1 500 €**
Eleveurs du bout du monde		500 €	**500 €**
Jeunes agriculteurs 29 - secteur de Saint Renan		500 €	**500 €**
FNOM	200 €		**200 €**
Souvenir Français	200 €		**200 €**
UNC	200 €	100 €	**300 €**
Total	**4 530 €**	**2 550 €**	**7 080 €**

Au-delà du versement de subventions présentées dans le tableau ci-dessus, il convient de souligner que la municipalité aide les associations en leur prêtant du matériel et en assurant des prestations délivrées par les services municipaux.

Elle met également à disposition, à titre gracieux, les locaux nécessaires à l'exercice de leurs activités au sein des propriétés communales.

L'ensemble de ces aides, non numéraires, a également un coût pour la collectivité au service des associations et de leurs adhérents.

La commune a, également, apporté son soutien à la Redadeg, course à pied de relais à travers la Bretagne, destinée à favoriser la pratique de la langue bretonne en achetant deux kilomètres pour un montant total de 700 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les crédits inscrits au budget prévisionnel pour 2026 de la ville,
Vu le tableau de propositions de subventions aux associations à vocation spécifique pour 2026,
Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie le 27 mai 2026,

- d'adopter l'attribution de subventions aux associations à vocation spécifique pour un montant total de 7 080 euros selon la répartition suivante :

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260605-20260605FIN08-DE

SUBVENTIONS SPECIFIQUES 2026			
Nom de l'association	**Aide au fonctionnement**	**Aide à l'animation / Aide exceptionnelle**	**Total Général**
AGASM – section Minerve		100 €	**100 €**
Agriculteurs de Bretagne	830 €		**830 €**
Artisans du Pays d'Iroise		1 350 €	**1 350 €**
Aux Marins	100 €		**100 €**
Comité de jumelage La Roche sur Foron	1 500 €		**1 500 €**
Comité de jumelage Watchet	1 500 €		**1 500 €**
Eleveurs du bout du monde		500 €	**500 €**
Jeunes agriculteurs 29 - secteur de Saint Renan		500 €	**500 €**
FNOM	200 €		**200 €**
Souvenir Français	200 €		**200 €**
UNC	200 €	100 €	**300 €**
Total	**4 530 €**	**2 550 €**	**7 080 €**

- de l'autoriser à procéder au versement total ou partiel des subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus au titre de l'année 2026, sous réserve de la réalisation totale ou partielle des manifestations et des actions subventionnées ;

- **de l'autoriser** à régulariser à titre gracieux auprès des associations toutes conventions de mise à disposition de locaux communaux nécessaires à l'exercice de leurs activités, de manière pérenne ou ponctuelle ;

- de l'autoriser à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ***Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil municipal à l'exception des subventions attribuées aux Agriculteurs de Bretagne et aux Jeunes Agriculteurs 29 pour lesquelles, les membres du groupe « Vivre Saint Renan » votent contre.***

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 05 juin 2026

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-RENAN 29290

Gilles MOUNIER

Date de publication certifiée exécutoire